

Commune de VAUX-SUR-SOMME

109 rue du Calvaire

03 22 96 04 45

mairie.vaux-sur-somme@wanadoo.fr

VAUX-SUR-SOMME

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-SOMME, légalement convoqué par le Maire, M. Guy MARQUANT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENT(e)s : Messieurs BEAUDHUIN Jean-François, DEBART Manuel, DELAMARE Florent, MARQUANT Guy, MARTIN Philippe, MUCHA Jacques et Mesdames BASSELET Delphine, et MARCELLE Lysiane.

Excusé(e)s : Mesdames GODARD Sabine (pouvoir à M. MARQUANT Guy), LEGENDRE Marie-Hélène (pouvoir à Mme MARCELLE Lysiane) et PIQUET Mélanie.

Secrétaire de séance : Monsieur MUCHA Jacques.

DEBUT DE LA SEANCE A 18H15

Approbation du PV précédent

1. D14.2026 – Approbation du CFU 2025 :

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Jacques MUCHA, doyen du conseil.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. MARQUANT Guy s'est exécuté du 01.01.2025 au 31.12.2025 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 115 436,00	185 120,00	300 562,00
	Recettes réalisées (1)	B 55 192,65	236 311,21	291 503,86
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 212 870,03	375 795,38	588 665,41
	Dépenses réalisées (1)	E 59 164,88	239 261,83	298 426,71
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -3 972,23	-2 950,62	-6 922,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 97 434,03	190 669,38	288 103,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H 93 461,80	187 718,76	281 180,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F 0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I 93 461,80	187 718,76	281 180,56

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	97 434,03		-3 972,23		93 461,80
Fonctionnement	190 669,38		-2 950,62		187 718,76
TOTAL I	288 103,41		-6 922,85		281 180,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	288 103,41		-6 922,85		281 180,56

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. MUCHA Jacques : APPROUVE le CFU 2025.

07 + 01 Votes POUR

2. D15.2026 – Affectation des résultats de 2025 :

DJS. 2026

26615 – VAUX SUR SOMME

DELIBERATION
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy MARQUANT, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 (CFU), Considérant celui-ci exact, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER <small>Recettes Dépenses</small>	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	97 434,03 €		- 3 972,23 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	93 461,80 €
FONCT.	190 869,38 €	0,00 €	- 2 950,62 €			187 718,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	187 718,76 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	187 718,76 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	93 461,80 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	187 718,76 €

08 + 02 Votes POUR

3. D16.2026 – Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale pour 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour

l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.32 %
- Taxe d'habitation : 8.55%

08 + 02 Votes POUR

4. D17.2026 – Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable de 1 101.94€ :

La commune est amenée à constater l'irrécouvrabilité d'une créance d'un montant de 1 101.94 €.

Malgré les relances effectuées conformément aux procédures en vigueur, cette créance n'a pu être recouvrée, rendant nécessaire son admission en non-valeur.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la gestion rigoureuse des deniers publics et de l'apurement des comptes administratifs, conformément aux principes de bonne gestion financière et de transparence imposés aux collectivités territoriales (Article L. 1612-15 du CGCT). L'admission en non-valeur permet de solder définitivement une créance jugée irrécouvrable, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Le Conseil Municipal de Vaux-sur-Somme, sur les conseils du SGC d'Albert,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er : Est admise en non-valeur la créance d'un montant de 1 101.94 € (mille cent un euros et quatre-vingt-quatorze centimes), et jugée irrécouvrable après épuisement des voies de recouvrement.

Article 2 : Cette admission en non-valeur sera inscrite au BP 2026 au c/6541, conformément aux règles comptables en vigueur.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

08 + 02 Votes POUR

5. D18.2026 – Subventions attribuées par la commune en 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions pour l'année 2026 comme suit :

- La Maisonnée : 70 euros
- ADMR : 200 euros
- Les Anciens Combattants de Corbie (CATM) : 100 euros
- Association de chasse : 450 euros
- Association ALVS : 450 euros
- Association Festi'Vaux : 450 euros

08 + 02 Votes POUR

Monsieur MUCHA Jacques, Président de la société de pêche de Vaux-sur-Somme quitte la salle.

- Association de pêche : 450 euros

07+ 02 Votes POUR

6. D19.2026 – Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2025 équilibré aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 370 629.52€
 - Recettes : 370 629.52€



- **Investissement :**
 - Dépenses : 119 421.75€
 - Recettes : 119 421.75€

08 + 02 Votes POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h48.

Séance du 09 avril 2026

Signature du Maire et du secrétaire de séance

<p>M. MARQUANT Guy, Maire</p> 	<p>M. MUCHA Jacques,</p> 
--	---